

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 8**Votants:** 9**Séance du 02 juillet 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude LANDRIER.

Sont présents: Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD

Représentés: Hélène MARECHAL par Jean Claude LANDRIER.

Excuses:

Absents: David LE QUERE, Anthony HUILLIER

Secrétaire de séance: Jocelyne KAPLON

Le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Pierre COSTE ancien maire de Provency décédé le 11 juin 2021.

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour: motion de soutien aux communes forestières de France.
Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Le Procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Objet: SIVOS DE L'ISLE-SUR-SEREIN frais de scolarité 2021 - DE 2021 034

Le Maire présente au conseil municipal une convention du SIVOS DU SEREIN pour la participation aux frais de scolarité de l'école de L'ISLE-SUR-SEREIN.

3 enfants de Provency fréquentent cette école : 1 primaire et 2 maternelles.

Coût: 2 X 1268.97€

1 X 754.47€

Total: 3291.41€ pour l'année 2021.

Le conseil municipal charge le maire de signer la convention et d'effectuer le règlement de ces frais de scolarité.

Objet: DM régularisation budget reprise des résultats - DE 2021 035

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-36803.35	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-36803.35
TOTAL :		-36803.35	-36803.35
TOTAL :		-36803.35	-36803.35

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

025 - 2021

Objet: Chambre Régionale des comptes rapport CCAVM - DE 2021 036

Le Maire a transmis à chaque conseiller municipal le rapport d'observation de la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté relatif à la situation de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour les exercices 2014 et suivants.

Conformément à la procédure, le conseil municipal prend acte des observations et recommandations émises dans ce rapport et charge le maire d'informer le président de la juridiction financière de l'accomplissement de cette formalité.

Objet: SAUVIGNY LE BOIS frais de scolarité 2020 2021 - DE 2021 037

La commune de Sauvigny Le Bois a fixé le montant des participations pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit:

- 1 403.00€ par élève d'école maternelle
- 667.00€ par élève d'école élémentaire

16 enfants de Provency fréquentent cette école:
6 maternelles X 1404.00€ = 8424.00€
10 élémentaires X 575.00€ = 5750.00 €

soit un total de 14 174.00€.

A l'unanimité le conseil accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

Objet: PROJET EOLIEN Etaules Provency Sauvigny le Bois - DE 2021 038

Objet : Étude de projet de parc éolien de la crête de Chaumot entre les communes d'Etaules, Provency, Sauvigny le Bois et Athie, porté par la société TTR Energy et de tout autre projet éolien à venir.

Le Conseil Municipal est **CONTRE** le projet éolien dans sa globalité :

- Au vu de la saturation des éoliennes dans le Sud de l'Yonne, qui représente selon la préfecture 40% du parc éolien actuel de la Région Bourgogne Franche Comté,
- Au vu des nuisances visuelles et acoustiques et la perte du foncier qui découlent de ces projets,

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications des membres présents et après avoir délibéré, et par un vote à main levée à l'unanimité :

1/ **VOTE CONTRE** le projet éolien de la butte de Chaumot, situé entre les communes d'Etaules, Provency et Sauvigny le Bois
et **VOTE CONTRE** toute implantation éolienne ou de survol de pales sur la commune de Provency,

2/ **VOTE CONTRE** tout passage de câbles aériens ou souterrains liés à des aérogénérateurs,

3/ **VOTE CONTRE** toute création et modification de chemin et/ou élargissement, et/ou déboisement, et/ou destruction de haies,

4/ **VOTE CONTRE** le passage de matériels liés à des projets d'aérogénérateurs sur la commune de Provency

et **VOTE CONTRE** toute étude d'impact et environnemental à ce sujet,

Une autre réunion du Conseil Municipal sera provoquée pour se prononcer sur une délibération conjointe avec les communes de Provency, Sauvigny le Bois et Etaules sur les projets éoliens à venir.

Objet: Méthanisation Etaules plan d'épandage - DE 2021 039

Le conseil municipal réuni le vendredi 2 juillet 2021 souhaite émettre les avis ci-après compte tenu de la proximité immédiate des maisons d'habitation:

- Interdiction d'épandage en fin de semaine et jours fériés pour les odeurs.
- Souhaite que la distance d'épandage soit revue à la hausse malgré la réglementation, à 500 mètres des habitations.

Les politiques environnementales doivent tenir compte également de l'aspect humain et de la qualité de vie de nos concitoyens.

Notre commune très largement impactée par l'autoroute A6, par une méthanisation ainsi que l'impact visuel des éoliennes de Sainte-Colombe et bientôt Thory, vous demande de bien vouloir prendre en compte nos remarques.

Objet: DON d'un particulier à la commune - DE 2021 040

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un don d'un administré d'un montant de 40€. Le conseil municipal accepte ce don et charge le maire de déposer ce chèque auprès de la trésorerie.

Objet: Motion de soutien aux communes forestière de France - DE 2021 041

Le maire présente au conseil municipal la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières pour le retrait des mesures suivantes:

- Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10m€ par an en 2024-2025.
- Pour faire bon poids, le futur contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Le conseil municipal accepte de voter cette motion et charge le maire d'en informer la fédération.

Information participation citoyenne:

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a passé une convention avec le sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Avallon le 5 avril 2019 concernant la participation citoyenne.

Le Maire lit cette convention pour en expliquer les détails.

Actuellement 5 personnes de la commune sont référents auprès de la gendarmerie.

Après cette présentation il s'avère que deux élus souhaitent être référent à ce dispositif.

Le Maire en informera la gendarmerie afin que ces derniers puissent être référencés.

Le conseil municipal accepte cette décision et prend note des deux personnes supplémentaires référentes auprès de la gendarmerie.

Informations et questions diverses:

- Distribution du livret communal
- Préparation du 14 juillet 2021
- Création d'une commission: gestion et mise à jour du site internet de la commune
- Projet d'un broyeur d'accotements

Séance levée à 20h30.